

**Grands Projets**  
Parc d'Activités de Laurade  
CS 50009  
13103 SAINT ETIENNE DU GRES  
Tél. +33 (0)4 90 91 60 20

Chantier A16  
L'Isle Adam / La Francilienne  
4, Chemin des Garennes  
95270 SAINT MARTIN DU TERTRE

Préfecture du Val d'Oise  
Direction de la Coordination et de l'appui  
territorial – Section des Installations Classées  
5, Avenue Bernard Hirsch  
95010 CERGY PONTOISE CEDEX  
Monsieur Le Préfet

A Saint Martin du Tertre, le 7 Août 2018

Marché : A16 Marché 6  
N/Réfs : 07-08-2018-27

**Objet: Demande d'autorisation au titre des Installations Classées  
pour la protection de l'Environnement**

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre du Chantier du Prolongement de l'Autoroute A16 en région Ile de France, notre Groupement d'Entreprises, dont j'ai la Direction de Chantier, a été retenue par la Société SANEF pour réaliser les travaux de terrassement et de chaussées de la portion autoroutière.

Dans ce contexte, nous sollicitons une autorisation temporaire d'exploiter une centrale d'enrobés à chaud au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur la parcelle située sur la commune d'ATTAINVILLE (cadastrée Section ZA N°46) et dans les emprises travaux de notre Chantier.

Vous trouverez ci-joint le dossier ICPE relative à cette demande.

Les renseignements se rapportant à cette demande d'autorisation environnementale sont conformes aux dispositions des articles R.181-13 et D.181-15-2 du Code de l'environnement du code de l'Environnement.

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre parfaite considération.

**Yoann ANDRE**  
Directeur Chantier



**PJ : Dossier ICPE**